



## En possession d'une cni on me refuse le cnf

Par **Kermadi nasr**, le **07/08/2017** à **21:56**

Bonjour en possession d'une carte d'identité française obtenue légalement après un dépôt de dossier depuis 2010 j'ai demandé l'octroi d'un certificat de nationalité française quelques mois après je reçois un courrier me demandant la restitution de la cni et du passeport français je me suis rendu à la préfecture et là j'ai utilisé un droit de refus de restitution et j'ai pris un avocat sur conseil de ce dernier j'ai fourni un dossier complet avec timbre fiscal de 55 euros pour ma réintégration à la nationalité française vu que j'ai deux frères français avec cnf et ce en date du 10/12/2015 je n'ai reçu aucune réponse après plusieurs appels et mails on me dit au mois de mars 2017 qu'ils avaient pas instruit mon dossier parceque j'étais en possession d'une cni et en second lieu on m'a dit qu'on l'avait envoyé un courrier pour la restitution de la cni et du passeport au mois d'avril 2016 Or je n'ai jamais reçu de courrier aujourd'hui je suis désespéré ne sachant où m'adresser je me sens français mon père a combattu pour la France en la libérant et aujourd'hui on sous entend que je dois rendre ma cni pour obtenir une carte de séjour mais moi je ne veux pas de carte de séjour, merci d'avance pour votre aide.

Sincères salutations MR KERMADI

Par **youris**, le **08/08/2017** à **10:13**

bonjour,

comme vous n'indiquez les raisons (mensonge, fraude,..) pour lesquelles, l'administration française vous a retiré votre nationalité française, impossible de vous répondre.

je vous conseille de consulter un avocat pour faire un recours.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/La-nationalite-francaise/Contestation-des-decisions-d-acquisition-de-la-nationalite-francaise>

salutations

Par **Kermadi nasr**, le **08/08/2017** à **10:45**

Bonjour non il n'y a eu ni mensonges ni fraude

Par **Kermadi nasr**, le **08/08/2017** à **10:45**

Bonjour non il n'y a eu ni mensonges ni fraude

Par **youris**, le **08/08/2017** à **11:09**

quelles raisons alors ?

Par **Kermadi nasr**, le **08/08/2017** à **14:56**

On m'a octroyé la cni par erreur c'est ce qui est invoqué par ailleurs j'ai mes deux frères qui sont français avec cnf

Par **youris**, le **08/08/2017** à **15:23**

l'attribution de la nationalité française est personnelle, le fait que vos 2 frères aient la nationalité française, ne signifie pas que vous puissiez y prétendre.  
la nationalité française se transmet par filiation.  
ne connaissant pas de quelle erreur, il s'agit impossible devons aider.  
comme déjà indiqué consulter un avocat spécialisé pour faire un recours selon le lien cité.

Par **Kermadi nasr**, le **08/08/2017** à **16:10**

Vous en remerciant

Par **Narota**, le **14/02/2018** à **23:26**

Bonjour,j'ai le même problème que vous, Je suis père de 3 enfants ,si je peux me permettre vous avez trouvez une solution à ce problème ?  
Cordialement.

Par **Narota**, le **14/02/2018** à **23:29**

Bonjour,j'ai le même problème que vous, Je suis pérenne de 3 enfants ,si je peux me permettre vous avez trouvez une solution à cette mouchkila.  
Cordialement.